

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 novembre 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention Les points 3 à 8 seront traités dès 14h00.

Groupe Toxicomanies et dépendances de 12h15 à 13h45.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente rappelle que la séance commencera par le traitement des points 9 à 17, comme cela a été précédemment communiqué. La séance de l'après-midi débutera par l'heure des questions (point 3), puis sera suivie des points 4 à 8 (objets du DINT). Une fois ces points traités et à condition qu'il reste du temps, les débats reprendront à l'endroit où, à 12 heures, le Grand Conseil a stoppé ses travaux. Une demande de modification de l'ordre du jour est présentée à 14h00 par M. le député Vassilis Venizelos, afin de porter à l'ordre du jour une résolution à développer. Cette demande de modification est acceptée à l'unanimité et Mme la Présidente communique que cette résolution sera mise en discussion après le point 8.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Jacques-André Haury; Philippe Randin; Sandrine Bavaud; Philippe Grobéty et consort; Résolution: Vassilis Venizelos et consorts.</p>			
TRAITE	3.	(10_HQU_NOV) Heure des questions du mois de novembre 2010, à 14 heures			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	4.	<p>(339) Exposé des motifs et projet de loi sur la juridiction en matière de bail et modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi du 12 décembre 1979 sur l'organisation judiciaire (LOJV) - la loi du 19 mai 2009 sur le Ministère public (LMPu) - le code de droit privé judiciaire vaudois du 12 janvier 2010 - la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale du 24 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEg) - le code rural et foncier du 7 décembre 1987 (CRF) - la loi du 19 mai 2009 d'introduction du code de procédure pénale suisse (LVCPP) - la loi du 19 mai 2009 sur les contraventions (LContr) et <p>Projet de décret abrogeant la loi du 4 mai 1983 concernant l'élection des jurés fédéraux et</p> <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sandrine Bavaud : Justice et médiation deux processus complémentaires aussi au fondement de la médiation civile(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur tous les projets de lois et décret soumis dans l'EMPL sur la juridiction en matière de bail est acceptée à l'unanimité. Examen des projets de lois et décret : LOJV : art. 17, 18a, 29, 37, 39 et 42 sont acceptés. Fin du 1er débat. Projet de loi modifiant la LMPu : art. 8 et 9 sont acceptés. Fin du 1er débat. Projet de loi sur la juridiction en matière de bail : art. 1 à 8 acceptés. Art. 11 : amdt com à l'al. 2 refusé par 85 non, 8 oui et 17 abstentions. Art. 11 non amendé accepté. Art. 12 : amdt com à l'al. 1 accepté. Art. 12 amendé accepté. Art. 12bis (nouveau) : amdt com accepté. Art. 13 et 14 acceptés. Fin du 1er débat. Projet de loi modifiant le code de droit privé judiciaire : art. 8a : amdt com à l'al. 1 accepté. Art. 8a amendé accepté. Art. 8b et 28 acceptés. Art. 44a : amdt com à l'al. 1 accepté. Art. 44a amendé accepté. Fin du 1er débat. Projet de loi modifiant la LVLEg : art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Projet de loi modifiant le code rural et foncier : art. 137 accepté. Fin du 1er débat. Projet de loi modifiant la loi d'introduction du code de procédure pénale suisse : art. 4a accepté. Fin du 1er débat. Projet de loi modifiant la loi sur les contraventions : art. 10a : amdts com aux al. 1 et 5 acceptés. Art. 10a amendé accepté. Art. 22 (abrogation de l'art.) et 23a acceptés. Fin du 1er débat. Projet de décret abrogeant la loi concernant l'élection des jurés fédéraux: art. 1 accepté. Fin du 1er débat.</p>	DINT.	Haldy J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 novembre 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 99 oui, 1 non et 4 abstentions (majorité des deux tiers requise).			
OA	5.	<p>(314) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes d'Avenches et Oleyres (Avenches)(1er débat)</p> <p>(suite du point 4: 339): (2ème débat) : projet de loi modifiant la LOJV : art. 17, 18a, 29, 37, 39 et 42 sont acceptés. Fin du 2ème débat. Projet de loi modifiant la LMPu : art. 8 et 9 sont acceptés. Fin du 2ème débat. Projet de loi sur la juridiction en matière de bail : art. 1 à 14 acceptés. Fin du 2ème débat. Projet de loi modifiant le code de droit privé judiciaire : art. 8a, 8b, 28 et 44a acceptés. Fin du 2ème débat. Projet de loi modifiant la LVLEg : art. 2 accepté. Fin du 2ème débat. Projet de loi modifiant le code rural et foncier : art. 137 accepté. Fin du 2ème débat. Projet de loi modifiant la loi d'introduction du code de procédure pénale suisse : art. 4a accepté. Fin du 2ème débat. Projet de loi modifiant la loi sur les contraventions : art. 10a, 22 (abrogation de l'art.) et 23a acceptés. Fin du 2ème débat. Projet de décret abrogeant la loi concernant l'élection des jurés fédéraux : art. 1 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, tous les projets de lois et décret soumis dans l'EMPL sur la juridiction en matière de bail sont acceptés par 104 oui, soit à l'unanimité.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Sandrine Bavaud sont adoptées par 64 oui, 33 non et 12 abstentions (acceptation du rapport).</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 100 oui, soit à l'unanimité.</p>	DINT.	Meyer Keller R.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	<p>(315) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Cerniaz, Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Granges-près-Marnand, Marnand, Sassel, Seigneux et Villars-Bramard (Valbroye)(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 108 oui, soit à l'unanimité.</p>	DINT.	Meyer Keller R.	
OA	7.	<p>(316) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Lucens et Oulens-sur-Lucens (Lucens)(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 105 oui, soit à l'unanimité.</p>	DINT.	Meyer Keller R.	
OA	8.	<p>(322) Exposé des motifs et projet de décret sur la dissolution de la fraction de commune du village des Charbonnières(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 103 oui, soit à l'unanimité.</p>	DINT.	Cachin J.F.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 novembre 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	9.	(10_INT_440) Interpellation José Durussel - Rive sud du lac de Neuchâtel : réserve naturelle et paradis pour la prolifération des sangliers ! (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	10.	(10_INT_441) Interpellation Michel Miéville - Prend-on les maîtres d'apprentissage pour des ignares ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	11.	(10_INT_442) Interpellation Philippe Ducommun - Pourquoi nous cache-t-on les chiffres qui fâchent ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	12.	(10_INT_445) Interpellation Fabienne Despot - Encore une procédure mal gérée par le DFJC ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	13.	(10_INT_443) Interpellation Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste concernant le rapport Rouiller (Souhaite développer)			
RENV-CE	14.	(10_INT_444) Interpellation Catherine Labouchère et consorts au nom des groupes libéral et radical - Ecole hôtelière de Lausanne : dissocier les projets pour loger rapidement les étudiants ? (Souhaite développer)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	15.	<p>(279) Exposé des motifs et projets de lois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) - modifiant la loi d'application vaudoise du 25 juin 1996 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal) - modifiant la loi du 11 septembre 1973 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) - modifiant la loi du 10 février 2004 sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires (LRAPA) - modifiant la loi du 9 septembre 1975 sur le logement (LL) - modifiant la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) - modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFAm) - modifiant la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LProMin) - modifiant la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) - modifiant la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) <p>et projet de décret accordant un crédit de CHF 4'842'000.-- pour la réalisation du système d'information RDU(2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise)</p> <p>(2ème débat) : LHPS : art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 à 19 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité.</p> <p>(2ème débat) : tous les articles des autres projets de lois (LVLAMal, LAEF, LRAPA, LL, LAPRAMS, LVLAFAm, LProMin, LAIH, LAJE) sont examinés en un seul bloc et acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, l'ensemble de ces projets de lois est adopté à l'unanimité.</p> <p>(2ème débat) : décret accordant un crédit de CHF 4'842'000.- : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 94 oui et 1 abstention (majorité absolue des membres du Grand Conseil requise).</p>	DSAS.	Bottlang-Pittet J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 novembre 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	16.	(09_INT_261) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni et consorts demandant où on en est avec la construction de logements protégés pour personnes âgées	DSAS.		
RENV-SD	17.	<p>(288) Exposé des motifs sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté et projet de loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) et projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) et projet de loi modifiant la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et rapport intermédiaire au postulat Grégoire Junod et consorts pour une assurance perte de gains en cas de maladie dans le Canton de Vaud(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de LPCFam est acceptée par 76 oui, 53 non et 3 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 74 oui, 52 non et 3 abstentions. Art. 1 et 2 acceptés avec qqs avis contraires et abstentions. Art. 3 : amdt com à l'al. 1 lit. a est accepté avec qqs abstentions. Amdt com à l'al. 3 lit. c est accepté avec plusieurs abstentions. Amdt com à l'al. 4 est accepté avec qqs abstentions. Amdt com (oui) à l'al. 5 est opposé à l'amdt Dolivo (suppression de l'al. 5; non). L'amdt com est préféré par 77 oui, 17 non et 27 abstentions. L'amdt com est ensuite accepté avec plusieurs abstentions. Art. 3 amendé accepté. Art. 4 à 6 acceptés. Art. 7 : amdt com (supprimer lit. c de l'al. 1) accepté avec un avis contraire et plusieurs abstentions. Art. 7 amendé accepté. Art. 8 et 9 acceptés. Art. 10: amdt Dolivo à l'al. 1 lit. a est refusé. Art. 10 non amendé accepté. Art. 11 : amdt com à l'al. 3 est accepté. Art. 11 amendé accepté. Art. 12 accepté. Art. 13 : amdt com accepté. Art. 13 amendé accepté. Art. 14: amdt Dolivo à l'al. 1 est refusé par 69 non, 4 oui et 40 abstentions. Art. 14 non amendé accepté. Art. 15 : amdt com à l'al. 2 accepté. Art. 15 amendé accepté.</p>	DSAS.	Martinet P. (Majorité), Pache R. (Minorité)	16/11/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 novembre 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	18.	(10_INT_446) Interpellation Jean-Luc Chollet - Quel avenir pour Grange-Verney ? (Souhaite développer) (suite du point 17: 288): art. 16 : amdt com à l'al. 1 lit. a accepté avec qqs avis contraires et abstentions. Amdt com à l'al. 1 lit. b accepté avec qqs abstentions. Art. 16 amendé accepté avec qqs abstentions. Art. 16 bis (nouveau) : amdt com accepté avec qqs abstentions. Art. 17 à 21 acceptés. Art. 22 : amdt Martinet à l'al. 1 lit. a accepté avec qqs avis contraires et abstentions. Art. 22 amendé accepté. Art. 23 : amdt Martinet à l'al. 1 lit. a accepté. Amdt com à l'al. 1 lit. b accepté. Art. 23 amendé accepté. Art. 24 : amdt com à l'al. 1 accepté. Art. 24 amendé accepté. Art. 25 accepté. Art. 25bis (nouveau) : amdt com avec sous-amdt Martinet accepté avec qqs avis contraires et abstentions. Art. 26 à 29 acceptés. Fin du 1er débat.			16/11/2010
RENV-T	19.	(10_INT_447) Interpellation Bernard Borel - Renvoi de Mme SB : où est la politique humanitaire et généreuse revendiquée par le Conseil d'Etat? (Souhaite développer)			16/11/2010
RENV-T	20.	(10_INT_450) Interpellation Raphaël Mahaim et consorts - Conférence de presse du Département de l'intérieur dans la campagne relative à l'initiative sur le renvoi : quelles règles de communication se donne le Conseil d'Etat vaudois pour les scrutins fédéraux (Souhaite développer)			16/11/2010
RENV-T	21.	(09_INT_290) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Roulet demandant si les CMS peuvent refuser de prendre en charge un patient	DSAS.		16/11/2010
RENV-T	22.	(10_MOT_093) Motion Catherine Roulet et consorts demandant si le canton de Vaud est pingre avec ses handicapés	DSAS, DFIRE	Mercier P.A.	16/11/2010
RENV-T	23.	(10_MOT_100) Motion Alette Rey-Marion et consorts au sujet des Solarium self-service : Attention danger !	DSAS	Martinet P.	16/11/2010
RENV-T	24.	(10_MOT_110) Motion Bernard Borel et consorts pour une gratuité ou une subvention ciblée pour les transports publics dans toute la communauté tarifaire	DSAS, DINF	Christen J. (Majorité), Grandjean P. (Minorité)	16/11/2010
RENV-T	25.	(09_POS_134) Postulat Bernard Borel et consorts concernant la prise en charge médicale des migrants, un enjeu de santé publique	DSAS	Buffat M. (Majorité), Aubert M. (Minorité)	16/11/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 novembre 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	26.	(09_POS_135) Postulat Catherine Labouchère et consorts intitulé les 50 heures hebdomadaires des médecins-assistants : un bilan s'impose	DSAS	Calpini C.	16/11/2010
RENV-T	27.	(09_POS_144) Postulat Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées	DSAS	Payot F.	16/11/2010
RENV-T	28.	(09_POS_148) Postulat Jérôme Christen et consorts intitulé Evitons de faire un hôpital pour les automobilistes	DSAS, DEC	Grandjean P.	16/11/2010
RENV-T	29.	(09_POS_162) Postulat Catherine Labouchère intitulé Travail précédant l'aide sociale, une mesure adéquate pour notre canton	DSAS	Wehrli L.	16/11/2010
RENV-T	30.	(09_POS_166) Postulat Ginette Duvoisin et consorts demandant au Conseil d'Etat de renforcer et d'élargir les missions de l'IST (Institut universitaire romand de Santé au Travail)	DSAS	Martinet P.	16/11/2010
RENV-T	31.	(09_INT_257) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts demandant quelle est, sur le terrain, la traduction de la clause du besoin dans le Canton de Vaud : quelle traduction sur le terrain ?	DSAS.		16/11/2010
RENV-T	32.	(09_INT_259) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Despot et consorts concernant la prescription de la méthadone	DSAS.		16/11/2010
RENV-T	33.	(10_INT_345) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Despot au sujet des effets de la grippe H1N1	DSAS.		16/11/2010
RENV-T	34.	(10_INT_381) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Maximilien Bernhard : des chercheurs du CHUV ont-ils joué aux "Apprentis sorciers" avec des cellules de foetus?	DSAS.		16/11/2010
RENV-T	35.	(10_INT_392) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Maximilien Bernhard et consorts : Pourquoi un tel silence autour du forum PSLA "Promotion de la santé, prévention et lutte contre les addictions?"	DSAS.		16/11/2010
RENV-T	36.	(10_MOT_114) Motion Cesla Amarelle et consorts au nom du groupe socialiste demandant un base légale cantonale régissant les mesures en établissement fermé (art. 59 al. 3 et 64 al. 4 CP) (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			16/11/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 novembre 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	37.	(10_MOT_115) Motion Bertrand Clot et consorts demandant de légiférer en vue de l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois et de prévoir une loi spécifique pour la construction d'éoliennes (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)			16/11/2010
RENV-T	38.	(10_MOT_116) Motion Claude-Eric Dufour et consorts demandant une loi spécifique concernant l'accueil parascolaire (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			16/11/2010
RENV-CE	39.	(10_RES_042) Résolution Vassilis Venizelos et consorts vers une agglomération yverdonnoise forte, unie et coordonnée ! (Souhaite développer) Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Vassilis Venizelos, formulant un vœu à l'intention du Conseil d'Etat, est mise en discussion. Au vote, elle est acceptée par 67 oui, 33 non et 20 abstentions.			

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :